

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

N°007

<b>OBJET :</b>	<b>DISPOSITIF DE SOUTIEN MUNICIPAL À LA MISE EN PLACE DE BOUTIQUES PARTAGÉES EN COEUR DE VILLE APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE POUR LE LOCAL COMMERCIAL SIS 29BIS RUE DU PONT VIEUX</b>		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre du dispositif de soutien au développement de boutiques partagées en cœur de ville, la municipalité a identifié un groupement de porteurs de projets souhaitant développer un commerce multi-activités, répondant à ses critères d'éligibilité.

Il s'agit d'un regroupement de 19 créateurs et artisans locaux, représenté par M. Olivier Fenet, Président, et Mme Céline Lieck, Trésorière de l'association « A L'Asso du 11 », domiciliée à Villeneuve-Minervois.

La ville a également identifié un local commercial stratégique situé 29 bis rue du Pont Vieux, d'une superficie de 84m<sup>2</sup>, propriété de M. Laurent Mialet. Implanté dans ce secteur récemment rénové, à proximité du futur office du tourisme, il structure l'axe touristique reliant la Cité de la Bastide. Le Montant du loyer mensuel hors charges s'élève à 1 100€.

Dans ce cadre, le dispositif d'aide au loyer peut être engagé, avec une participation partielle de la Ville, sans prise en charge de la taxe foncière.

Une convention tripartite sera signée entre la Ville, le propriétaire et l'association, selon les conditions suivantes :

- Participation de la Ville à hauteur de 55% du loyer annuel, soit 7260€, versés à hauteur de 605€ par mois durant 12 mois ;
- Prise en charge par le regroupement de créateurs de l'ensemble du reste à charge (notamment les taxes appliquées au loyer ainsi que l'ensemble des fluides).

La somme nécessaire à la mise en œuvre de cette convention sera prélevée sur la ligne budgétaire 011-6132-020 du service Cœur de Ville.

- Il est demandé au Conseil Municipal :
- D'approuver la convention annexée à la présente délibération.
  - D'autoriser le Maire à signer et exécuter tous documents afférents à cette démarche.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26644-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025